Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 32 (1887)

Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'armes ; il nous suffit d'affirmer que le premier jalon est planté et qu'il n'y a plus qu'à aligner les suivants sur ce premier jalon.

Nos diverses sociétés de tir en général et plus particulièrement nos sociétés d'officiers et de sous-officiers ont donné trop de preuves de leur activité et de leur dévouement en ce qui concerne le bien de la patrie et de l'armée, pour ne pas examiner avec attention une proposition susceptible d'améliorer davantage encore une partie importante de notre armée fédérale, composée de plus de cent unités tactiques d'artillerie.

C.-V.

BIBLIOGRAPHIE

Franckreich unter den Waffen. La France sous les armes, par le baron Blanchard de Meisendorf, traduit de l'allemand par le lieut.-colonel Hennebert. Paris. Librairie illustrée, 1887, 1 vol. in-18 de 400 pages. Prix: 4 ir. 50.

On trouve dans ce livre un grand nombre de précieux renseignements militaires de toute sorte, soit sur la France par l'auteur, soit sur l'Allemagne par le traducteur, lesquels pourraient d'ailleurs n'être qu'un même personnage se donnant réciproquement la réplique.

Il est impossible, par exemple, de croire qu'un officier allemand ose penser, et surtout imprimer, s'il le pense, que le système défensif de la Suisse est de nulle valeur, que l'Allemagne n'hésiterait pas « à » mettre la main sur le faisceau de lignes d'opérations dont le dit » territoire est coupé; nous prendrions possession, dit-il, de cette » précieuse bande de terrain qui a reçu le nom de plaine ou plateau » suisse. Cette zone bien peuplée est sillonnée d'excellentes routes; » le réseau des chemins de fer y a pris un développement considé- » rable; les armées peuvent facilement y vivre et s'y mouvoir. De » cette base nous pouvons aisément prendre notre élan pour nous » jeter sur la frontière de France, » etc., pages 204 et suivantes.

Einige Reformvorschläge betreffend die Wehrkraft der Schweiz, zugleich Antwort auf Die Wehrkraft der Schweiz von v. S., par A. v. Ehrenberg. Winterthour, Ziegler 1887. 1 brochure in-8 de 57 pages. 1 fr. 50.

Tout en répondant à M. v. S. l'auteur développe quelques-unes de ses thèses et propose maintes améliorations aux institutions militaires suisses. Ces projets de réformes sont énumérés dans quatre chapitres traitant du recrutement, de l'instruction, de l'habillement et de l'équipement, de l'organisation. Il y a beaucoup à apprendre dans cet écrit, digne des précédents de l'auteur : La Suisse en cas de guerre et le Guide pratique dont nous avons parlé en leur temps.

Ferdinand de Lesseps, de l'Académie française: Souvenirs de quarante ans, dédiés à mes enfants. Paris, 1887. Librairie de la Nouvelle Revue. 2 forts volumes gr. in-8. Prix: 12 francs.

C'est tout un événement que la publication de ces mémoires depuis longtemps annoncés. Ils attireront certainement l'attention de tous ceux qui, depuis près un demi-siècle, suivent avec intérêt les actes du « *Grand Français* ». Chacun, en effet, voudra connaître, dans tous leurs détails, la conception et l'exécution de ces deux œuvres gigantesques: le percement de l'isthme de Suez et celui de l'isthme de Panama.

Avec cette charmante bonhomie, qui fait de lui un conteur incomparable, M. de Lesseps nous fait assister à toutes les vicissitudes, grandes et petites, qui ont aidé à l'accomplissement de ses entreprises; nous racontant par le menu son existence à la cour d'Ismaïl Pacha, ses voyages dans le désert, ses négociations, semant à pleines mains, dans le récit de ses aventures en Egypte, une foule d'anecdotes diverses qui, déjà, sont de l'histoire.

Le premier volume des *Souvenirs* contient en outre une intéressante narration des deux missions dont M. de Lesseps fut chargé, en 1848 et 1849, à Madrid et à Rome; puis quelques études piquantes d'actualité sur l'Abyssinie, la vapeur, etc., enfin le spirituel discours qu'il prononça le 23 avril 1884, jour de sa réception à l'Académie française.

Voilà plus qu'il n'en faut, croyons-nous, pour assurer le succès de cet ouvrage dont la place est marquée d'avance dans toutes les bibliothèques, comme contenant d'inappréciables matériaux destinés à ceux qui, plus tard, tenteront d'écrire l'histoire de notre temps.

Mountain artillery, its organisation, equipment and tactiq. — The question of draught of Mountain batteries.

Deux brochures in-8, par le capitaine W.-L. White, R. A. Woolwich, 1887.

Dans la première de ces brochures l'auteur fait un exposé complet, accompagné de sept jolies planches lithographiées et de plusieurs tableaux, des artilleries de montagne du continent, ainsi que de celle nouvellement établie en Angleterre.

Dans la seconde il complète ses données par d'intéressantes comparaisons et observations, ainsi que par divers renseignements, tirés surtout de l'ouvrage de Beckerhinn sur l'artillerie de montagne des armées européennes et de quelques articles de la *Rivista militare italiana*.

Napoléon et ses détracteurs, par le prince Napoléon. Paris, Calman Lévy, 1887. 1 vol. in-18 de 315 pages. Prix: 3 fr. 50.

Ce volume contient surtout, en dix chapitres, un charmant éreintement des détracteurs de Napoléon, notamment de M. Taine et des sources de son pamphlet connu, c'est-à-dire des mémoires du prince de Metternich, de Bourienne, de M^me de Rémusat, de Miot de Melito. C'est à lire, non à résumer ou paraphraser.

En outre l'ouvrage contient en appendice un document important soit le *Traité de Reichenbach* du 27 juin 1813, qui était inconnu, paraît-il, à M. Thiers, et, dans un chapitre spécial, d'intéressants renseignements sur la publication de la correspondance de Napoléon I^{er} ordonnée par Napoléon III et dont le prince Napoléon a eu, en partie, la direction. Citons textuellement quelques-uns de ces renseignements, dont bon nombre sont inédits:

.....Voici la méthode qui fut suivie pour la publication de la Correspondance. Une commission fut nommée, elle fit rechercher toutes les lettres dans les dépôts publics de la France. Souvent les originaux manquaient : ainsi les lettres adressées aux généraux, aux fonctionnaires, etc..., avaient souvent été gardées par les destinataires ; mais cette lacune avait été comblée par les minutes qui existaient toujours. Avec cet ordre parfait qui caractérisait Napoléon, il gardait toutes les minutes de ses lettres dictées, n'écrivant presque jamais lui-même. Qu'il écrivit de son cabinet, des pays qu'il visitait ou des champs de bataille, il trouvait toujours le moyen de garder ses minutes. Il en manque fort peu.

Le travail est complet pour ce qui concerne les dépôts publics en France.

De nombreuses circulaires furent adressées aux gouvernements étrangers et aux particuliers. Les réponses ne se firent pas attendre : elles arrivèrent avec empressement, surtout de la part du British Museum de Londres, des archives d'Autriche, de Russie, de Prusse, d'Italie, de Suède, d'Espagne. Ces administrations ont même permis aux employés français de collationner et de vérifier leurs documents. Là encore, point d'omission. Chaque pièce a été vérifiée, les dates, l'orthographe des noms ont été contrôlés par un de nos employés, et la copie, ainsi certifiée, m'était remise avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pour les particuliers, la difficulté était plus grande. Un grand nombre d'entre eux ont ouvert leurs archives de famille, et autorisé la vérification des pièces, mais il est impossible d'affirmer que toutes les lettres de Napoléon aient été communiquées, car on ne pouvait exercer aucune action contre les personnes négligentes ou mal disposées. C'est ainsi que la famille de Bigot de Préameneu n'a communiqué, je crois, qu'une partie des lettres en sa possession, tandis qu'elle en a communiqué un beaucoup plus grand nombre à M. le comte d'Haussonville.

Puis-je être responsable des omisssions qu'entraîne une pareille réserve?

Ces préliminaires prirent quelque temps.

Jusqu'au seizième volume, c'est-à-dire pour la période qui s'étend depuis le siège de Toulon jusqu'au 1^{er} septembre 1807, la méthode arrètée pour le choix des documents ne fut pas exactement suivie par la première commission. Ce choix fut fait un peu au hasard.

Si l'on eût publié toutes les lettres, le résultat eût été fastidieux, indigeste et stérile. Par exemple lorsque l'empereur donnait un ordre au major-général, il en informait le ministre de la guerre, le répétait au général de division, et souvent au chef de corps. Cela faisait quatre ou cinq répétitions d'un seul ordre. De même pour les instructions aux fonctionnaires civils; elles étaient adressées souvent, à la fois, au ministre, au préfet, à celui qu'elles concernaient. Il y avait des redites nombreuses, quelques-unes sans aucun intérêt, d'autres tout à fait intimes et pouvant parfois nuire aux destinataires ou à leurs familles.

Napoléon écrivait la plupart du temps sur un ton spécial, suivant les circonstances et suivant l'homme auquel il s'adressait : il forçait souvent sa pensée pour agir sur lui. Nous en avons des preuves certaines. Adressant un jour au maréchal Baraguey d'Hilliers une lettre fort dure, il écrit en même temps au ministre de la guerre : « J'ai vigoureusement tancé Baraguey d'Hilliers, il le méritait un peu, mais j'ai forcé la note pour agir sur lui. »

Il faut se rendre compte des habitudes de travail de Napoléon. Il se levait presque toutes les nuits, et il dictait en se promenant, pendant deux ou trois heures, au secrétaire de service, Bourrienne, le baron de Menneval, ou le baron Fain. A la guerre, c'étaient ses aides de camp, ou Berthier, ou le comte Daru qui écrivaient. Après son second sommeil, vers sept ou huit heures du matin, il se faisait représenter ses lettres mises au net et les signait, rarement avec des corrections.

Comment ce génie incomparable pouvait-il, en consultant peu de documents, se souvenir de l'emplacement de la dernière compagnie, de la structure des places fortes, des effectifs à un homme près et de leurs positions, des routes, du temps nécessaire pour les parcourir, et dicter d'un premier jet? C'est fabuleux, mais cela est.

Malgré la bonne volonté de la première commission, il se produisit quelque désordre et des abus incontestables. Napoléon III en fut frappé, j'en causais souvent avec lui, et il me dit un jour : « Le travail de la *Correspondance* ne me satisfait pas; on n'applique pas bien mes intentions, veux-tu t'en charger? » J'acceptai avec empressement, mais je fis mes conditions.

En principe, j'établis qu'héritiers de Napoléon, nous devions nous inspirer de ses désirs avant tout, et le faire paraître devant la postérité comme il aurait voulu s'y montrer lui-même. Est-il admissible que ses intentions fussent méconnues par ses héritiers?

Voilà la préoccupation générale à laquelle j'ai obéi; mais j'affirme

en conscience qu'aucune pièce éclairant l'histoire n'a été dissimulée. Quand il s'est agi de la malheureuse affaire du duc d'Enghien, on a tout publié; Napoléon I^{er} nous y autorisait. Il disait en effet dans une adjonction faite à son testament, à Sainte-Hélène:

« J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais de même. »

Ces mots furent écrits en interligne, ainsi qu'on peut le vérifier, dans l'original, aux archives nationales, après que l'empereur eut entendu la lecture d'un article sur le duc d'Enghien, paru dans une Revue anglaise, qui attaquait outrageusement les ducs de Vicence et de Rovigo. Napoléon voulut couvrir ses généraux et assurer la responsabilité de cet acte.....

....La publication des lettres concernant Louis, roi de Hollande, a fourni une preuve de plus de l'esprit d'équité de Napoléon III. Il voulut que les intentions de Napoléon fussent respectées, même au détriment de son père.....

(Ici le prince Napoléon reproduit une lettre de Napoléon au roi de Hollande, qu'il avait retranchée pour ne pas abuser de l'abnégation de Napoléon III.)

..... Toutes les autres suppressions portent, ou sur des doubles emplois, ou sur des lettres insignifiantes. M. Taine, en proie à son hostilité systématique, insinue en vain le contraire. Qu'il prouve son dire.....

.....Au moment où je pris la direction de la *Correspondance*, j'insistai pour modifier la composition de la commission. J'en fis éliminer deux membres importants, le maréchal Vaillant et Mérimée. Le maréchal était un homme d'esprit, mais dont les sentiments politiques ne m'inspiraient que peu de confiance. Il avait été l'aide-de-camp du général Haxo, qui appartenait à l'armée du Rhin, sous Moreau, et qui avait conservé les préventions de quelques officiers de cette armée. Le maréchal Vaillant avait épousé la veuve d'Haxo, et madame Vaillant, femme du ministre de la maison de l'Empereur, ne mettait jamais les pieds aux Tuileries. Heureusement la tyrannie de Napoléon III n'était pas bien dure pour ses grands officiers. J'avais eu avec le maréchal quelques scènes vives. Il était comte romain, mais il ne s'en vantait pas, et n'aimait pas qu'on le lui rappelât. Du reste, ce n'est pas avec moi seulement que le maréchal était ainsi. Il était bourru avec tout le monde, sauf avec l'Empereur.

Pendant l'Empire, nous fûmes en dissentiment sur presque toutes les questions : siège de Rome en 1849; — guerre du Mexique; — guerre de 1870. Un jour que nous sortions ensemble des Tuileries, en juillet 1870, je l'apostrophai en lui disant : « Comment, monsieur le maréchal, pouvez-vous pousser ainsi à la guerre? Est-ce que vos

connaissances militaires ne vous font pas hésiter devant une semblable entreprise! »

Il me répondit :

« Je ne sais si cette guerre est bonne ou mauvaise, mais le maître paraît la vouloir, on l'y pousse beaucoup, et après tout, voyez-vous, je veux être toujours de son avis, il me méduse! »

Mérimée était un sceptique et un cynique. Il aimait à se moquer de tout, surtout de Napoléon I^{er}. En voici un exemple. Une lettre de Napoléon à Fouché, de 1807, une de celles qu'on me reproche si vivement d'avoir supprimées, portait ces mots :

« Quels cancans fait-on à Paris sur l'accouchement de madame ***? On dit que l'enfant est de moi, démentez cela... » Et l'empereur, par une boutade, démontrait qu'il ne pouvait y être pour rien. Voilà ce que Mérimée trouvait piquant. Il voulait absolument qu'on publiât cette lettre avec le nom. Il est parfaitement vrai que c'est moi qui ait mis mon veto. De pareilles tendances d'esprit de la part d'un collaborateur à une œuvre sérieuse me révoltaient.

J'exigeai la démission de ces deux membres.

Sainte-Beuve faisait également partie de la commission. Je le connaissais beaucoup; je savais qu'il n'aimait guère Napoléon. C'était un esprit charmant, surtout critique, et empreint de socialisme autoritaire. Je demandai à l'empereur de réfléchir avant de l'exclure, et j'eus plusieurs longues conversations avec Sainte-Beuve sur l'œuvre que j'entreprenais. Je lui en expliquai le but, je lui dis les sentiments et l'esprit que j'y apporterais, et lui demandai loyalement s'il voulait m'aider ou me contrecarrer. Il me tendit la main. « Après tout, me dit-il, vous connaissez mieux Napoléon que moi qui ne m'en suis pas spécialement occupé; vous avez une mission à remplir, et si vous voulez de moi, je vous seconderai. » Jamais en effet nous ne fûmes en désaccord, notre amitié fut vive et durable, j'allais passer de longues heures dans son petit logement de la rue Montparnasse; je l'assistai pendant sa maladie. Je le regrettai vivement. Après sa mort, il ne fut pas remplacé à la *Correspondance*.

M. de Laborde avait sa place indiquée dans la commission comme directeur des archives. Il fut toujours très empressé et courtois, quoiqu'il fût un ami politique très tiède. A sa mort il fut remplacé par M. Alfred Maury, le savant presque universel.

Amédée Thierry, historien distingué, homme de bon conseil et de rapports agréables, et le général Favé, vrai type d'officier français, affable, instruit, travailleur, bienveillant, d'un ardent patriotisme, et dont les opinions politiques se rapprochaient beaucoup des miennes, complétaient la commission.

Je suis heureux de rendre ce témoignage à mes collaborateurs.

En 1869, les événements se précipitaient. Les élections législatives témoignaient d'un grand désir de réformes à l'intérieur. En même

temps, la situation fausse créée en Europe par la guerre de 1866, et l'ambition de la Prusse accumulaient les nuages à l'extérieur. J'étais inquiet, je prévoyais les crises prochaines, et je me hâtais d'achever mon œuvre. Je ne perdis pas un jour, et grâce à ce labeur, la Correspondance fut terminée en 1869, peu de mois avant la catastrophe.

Je rappellerai incidemment que le budget prévu, non seulement ne fut pas dépassé, mais ne fut même pas atteint, ce qui n'est guère conforme à nos habitudes administratives....

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On annonce la démission de M. le major baron v. Rheinbaben comme attaché militaire allemand à Berne et son prochain départ pour le Midi par raison de santé. M. le major de Rheinbaben sera certainement regretté à Berne où il laisse les meilleurs souvenirs.

Le rassemblement des V^e et VII^e divisions, qui s'est terminé le 15 septembre dernier, a fort bien réussi. L'inspection finale a présenté un charmant coup d'œil. Nous y reviendrons.

Disons, en attendant, qu'on se loue des résultats de deux principales innovations à l'occasion de ce rassemblement: l'emploi des vélocipédistes et l'assurance contre les accidents. Sur ce dernier point les journaux zuricois dennent les renseignements suivants: La compagnie d'assurances la Zurich avait assuré pendant le rassemblement 596 officiers et 12,630 hommes de la VIº et de la VIIº division, à 3 fr. 50 pour les officiers et 1 fr. pour les soldats. Elle a eu à indemniser 80 victimes d'accidents divers.

En vue de l'amélioration de la race chevaline, le Conseil fédéral a délégué M. le colonel Wille, MM. les vétérinaires Potterat, chef de l'arme, et Schwarz dans le nord-ouest de la France, pour y faire l'achat de plusieurs étalons. D'après les instructions qui leur ont été données, ces messieurs devront s'occuper avant tout de l'excellence des sujets qui leur seront présentés; la question de prix ne viendra qu'en second lieu.

Il y a trois semaines déjà, MM. les lieut.-colonels Potterat, vétérinaire fédéral en chef, et Vigier, directeur de la régie, ont livré aux haras de Thoune 24 chevaux hongrois, achetés en Hongrie même pour le compte de la Confédération, dont on dit beaucoup de bien, quoique on les trouve un peu près terre.

M. le lieut.-colonel Camille Favre, à Genève, a été nommé colonel et commandant de la 1^{re} brigade d'infanterie, en remplacement de M. le colonel de Guimps, démissionnaire pour raison de santé.

Berne. — Le 6 courant est mort à Berne, après une longue maladie, M. le colonel Alfred Zuricher, juge à la cour d'appel du canton